



Nouveau mécanisme de vocation et de gestion de la liste électorale

Me Hélène Gagné,
Greffière et présidente d'élection.

Octobre, mois de la prévention des incendies

Joël Sauvé
Directeur, Service de protection contre l'incendie

Sainte-Marie sait recevoir (APOM)

Semaine du grand ménage

Le Service des travaux publics et de l'ingénierie

Conseil en bref

Chantale Faucher, greffière adjointe

Les principaux champs de compétence des municipalités

Eau potable - Encore de la prudence

Le Service des travaux publics et de l'ingénierie

Les journées de la culture

Service de la cultures, des loisirs et de la vie communautaire

Comité d'accueil des nouveaux arrivants (CANA)

- Soirée d'accueil annuelle

**PROCHAINE RÉUNION
DU CONSEIL :**
Le lundi 7 octobre 2002, 20 h

À VOIR



SUR LE SITE INTERNET
www.ville.sainte-marie.qc.ca

ISSN 1492-9279
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
3^e trimestre 2002

Impression • Dynamiques, Centre d'imprimerie,
Sainte-Marie Bce

Graphisme, rédaction et coordination de projet



Élection 2002

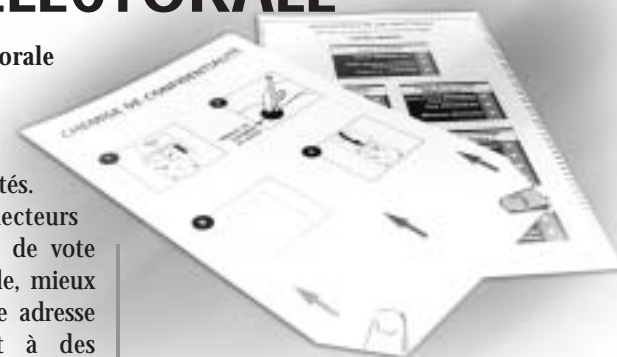
NOUVEAU MÉCANISME DE VOTATION ET DE GESTION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Lors du scrutin du 3 novembre prochain, il a été convenu avec le Directeur général des élections et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole que la Ville de Sainte-Marie, conformément à la loi, fera l'essai d'un nouveau mécanisme de votation, soit la gestion de la liste électorale informatisée ainsi que l'urne à compilation électronique.

Le fait que la Ville de Sainte-Marie ne soit pas divisée en districts électoraux et que chaque électeur vote pour tous les postes en élection alourdit le processus électoral traditionnel. L'essai d'un nouveau mécanisme de votation est rendu nécessaire afin d'accélérer le temps de votation et bonifier le déroulement de la journée du scrutin.

La gestion de la liste électorale informatisée permettra au personnel électoral de diriger un électeur vers un bureau de vote et ce, selon les disponibilités. Fini le temps où plusieurs électeurs attendent pour le même bureau de vote alors que le suivant est disponible, mieux encore, les électeurs d'une même adresse pourront voter simultanément à des bureaux de vote différents. Le scrutateur du bureau de vote procédera rapidement à la lecture de la carte de rappel à l'aide d'un lecteur optique et pourra inscrire à son terminal informatique la mention A VOTÉ vis-à-vis l'identification de cet électeur. Le scrutateur profitera également de ce moment avec l'électeur pour lui expliquer clairement la façon de voter, comment conserver la confidentialité de son vote et où se diriger après avoir voté.

Pour ce qui est de l'urne à compilation électronique, la façon de fonctionner ne diffère pas tellement du vote traditionnel mais plutôt dans la logistique de l'aménagement de l'endroit de votation. C'est-à-dire que l'électeur, après s'être présenté à un bureau de vote où lui sont remis une chemise de confidentialité, un crayon et un seul bulletin contenant tous les postes en élection, pourra se diriger vers l'isoloir de son choix. L'électeur devra noircir pour chacun des postes en élection le cercle correspondant au candidat de son choix, il dépose par la suite son bulletin de vote dans la chemise de confidentialité. Après cette étape, l'électeur quitte l'isoloir et est dirigé vers la sortie où se trouve l'urne électronique et suivant les instructions du



scrutateur en chef, insère lui-même son bulletin de vote en ayant pris soin de lui laisser voir les initiales du scrutateur du bureau de vote à l'endos du bulletin de vote.

À la fin de la journée du scrutin, soit à 19 h 00 ou après que le dernier électeur ait voté, le scrutateur en chef devant les candidats ou leurs représentants, insérera la carte FIN D'ÉLECTION dans le terminal informatique de l'urne électronique et aussitôt celui-ci sortira les résultats qui seront transmis par modem à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour le dévoilement officiel des résultats de l'élection. Le même processus sera employé pour chacune des urnes électroniques utilisées ainsi que pour celle du vote par anticipation.

Il est certain que le succès de l'utilisation d'un tel mécanisme de votation est relié à l'information transmise à chaque électeur. Les membres du personnel électoral se feront un devoir professionnel d'informer chaque électeur sur la façon d'utiliser ce nouveau mécanisme de votation et nous sommes convaincus que l'élection 2002, empreinte d'une source d'amélioration, répondra aux attentes de tous et chacun.

Me Hélène Gagné,
Greffière et présidente d'élection.



OCTOBRE, MOIS DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Comme à chaque année, le mois d'octobre est le mois concernant la prévention des incendies. N'ayez crainte, le Service de protection contre l'incendie de la Ville de Sainte-Marie poursuit sa campagne, et ce, tout au long de l'année.

En fait, le mois d'octobre est un prétexte de plus pour vous en parler ainsi qu'à votre famille.

La prévention incendie c'est l'affaire de tous et dites-vous bien qu'un incendie ne se déclare pas toujours chez le voisin. Il peut arriver chez le voisin de votre voisin (chez vous). C'est pourquoi il est important d'en parler en famille afin que vous puissiez y faire face, si jamais un incendie se déclarait.

DE QUOI DEVEZ-VOUS PARLER

L'avertisseur de fumée :

en possédez-vous un?
fonctionne-t-il correctement?
est-il bien situé?
la famille sait-elle bien identifier le signal?

Le plan d'évacuation :

en avez-vous un?
ce plan comprend-il un point de ralliement?
est-ce que les occupants savent comment évacuer de façon sécuritaire en cas d'urgence?

Que devez vous faire pour prévenir les incendies ?

ne jamais fumer au lit;
vous assurer que tout article pour fumeur ou autre source possible d'inflammation soit bien éteint avant de vous coucher ou encore de quitter votre domicile;
faire ramoner votre cheminée, et ce, régulièrement;
déposer vos cendres dans un contenant métallique à l'extérieur de votre résidence;
ne pas surcharger vos circuits électriques;
pour la friture, utiliser une friteuse approuvée;
soyez très vigilant

AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES

Il arrive encore fréquemment qu'un service d'urgence, quel qu'il soit, doive agir par déduction afin de localiser une adresse. Il est très important que votre numéro civique soit bien



un gardien rassurant !

visible à partir de la voie publique. Si votre résidence est éloignée de celle-ci, afficher celui-ci sur votre boîte aux lettres ou encore sur votre résidence avec de plus gros chiffres.

De préférence, le numéro civique devrait être situé près de l'entrée principale de votre résidence sur la façade du bâtiment.

Les bâtiments industriels et commerciaux ne font pas exception à la règle et dites-vous bien que lors de la réception de l'appel, il arrive souvent que nous ne possédions que le numéro civique sans connaître le nom de l'entreprise. Il nous est alors très difficile ou encore impossible de localiser le bâtiment si l'adresse n'est pas affichée.

FAIRE APPEL AUX POMPIERS, C'EST IMPORTANT !

Il arrive souvent que des incendies se déclarent et que les résidents ne jugent pas nécessaire de faire appel au service d'incendie. Il peut également arriver que des gens tentent par eux-mêmes d'éteindre un incendie sans avoir, au préalable, contacté les pompiers.

Dites-vous bien que lors d'un incendie, chaque minute compte et qu'il est primordial de signaler celui-ci avant toute chose. Advenant le cas où votre tentative d'extinction de l'incendie n'était pas fructueuse et que vous décidiez d'appeler les pompiers après vos insuccès, qui ont peut-être pris trois à cinq minutes, le temps que les pompiers prendront pour arriver sur les lieux fera alors toute la différence entre un début d'incendie et un incendie majeur...

Les frais d'intervention des pompiers sont inclus dans le budget de la Ville et aucune facture ne vous sera envoyée quelque soit la nature de l'intervention. De plus, vous ne dérangez jamais les pompiers. La structure du service est conçue de façon à ce qu'il y ait toujours un minimum de pompiers disponibles, et ce, 24 heures sur 24.

Alors n'hésitez pas, en cas d'urgence composez le **911**.

Joël Sauvé
Directeur, Service de protection contre l'incendie

SAINTE-MARIE SAIT RECEVOIR



Association des Professionnels à l'Outillage Municipal

Le 20 septembre dernier, le Service des Travaux publics et de l'ingénierie de Sainte-Marie a permis à plus de 250 membres de l'Association des Professionnels à l'Outillage municipal (APOM), venus de partout au Québec, de participer à une journée technique à leurs ateliers. Sous la supervision du président de l'association, M. Bernard Boulanger, de M. Maurice Mercier et de l'équipe du service des Travaux publics et de l'ingénierie, cette journée a connu un vif succès.

Les exposants ont animé les discussions avec les membres tout en présentant leurs produits. Au cours de la journée, un représentant du Contrôle routier de la SAAQ a prononcé une conférence afin de renseigner les participants au sujet des divers permis nécessaires à la circulation des équipements municipaux. Les membres de l'APOM ont également visité avec grand intérêt les usines de Béton Bolduc et de Culinar, division de Saputo. Ces visites ont été suivies de démonstrations de différents produits et de machinerie. Un concours d'opérateur a aussi permis aux cols bleus de différentes municipalités de montrer leur dextérité et leurs connaissances concernant la conduite d'une chargeuse sur pneu (loaer).

Félicitations à toute l'équipe du Service des Travaux publics et de l'ingénierie pour leur excellent travail!



SEMAINE DU GRAND MÉNAGE - COLLECTE

Veillez prendre note qu'une «SEMAINE DU GRAND MÉNAGE» se tiendra les 21, 22, 23 et 24 octobre 2002, et ce, selon l'horaire normal de la collecte.

À cette occasion, le sous-traitant de la Ville, Sani-Gestion Onyx procédera au ramassage d'ordures de tout genre et de tout format. Toutefois, cela exclut les carrosseries d'automobiles, les débris de construction ainsi que les déchets domestiques dangereux, etc.

Veillez placer ces ordures spéciales près de vos ordures ménagères régulières sur le côté de la rue, avenue, route ou rang. Veillez noter **QU'AUCUNS DÉBRIS DÉPOSÉS DANS UNE REMORQUE «TRAILER» NE SERONT RAMASSÉS.**

Toutefois, ceux et celles qui désirent les apporter directement au site de récupération situé au garage municipal, pourront le faire et ce, sans frais.

Le site sera ouvert les 21, 22, 23, 24 et 25 octobre 2002 de 08h30 à 12h00, de 13h00 à 16h00 et de 08h30 à 15h00 pour le samedi 26 octobre 2002.

VEUILLEZ NOTER QU'EN RAISON DU CONGÉ DE L'ACTION DE GRÂCES, LE SITE DE RÉCUPÉRATION SERA FERMÉ LE LUNDI 14 OCTOBRE PROCHAIN.

Le Service des travaux publics et de l'ingénierie



CONSEIL EN BREF

Séance régulière du 9 septembre 2002

Nous vous rappelons que la séance du mois d'octobre sera tenue exceptionnellement le premier lundi du mois, soit le 7 octobre 2002 à 20 h 00. Cette nécessité est due au fait qu'entre l'expiration de la période accordée pour la production des déclarations de candidature, soit le 11 octobre 2002 à 16 h 30, et le moment où la majorité des personnes élues à un poste de conseiller a prêté serment, le conseil ne peut siéger que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention.

Voici un bref résumé de certaines décisions prises lors de la séance régulière du 9 septembre 2002, à savoir:

- En début de séance et devant les membres de sa famille, la Ville a remis une plaque honorifique à monsieur Alain Deschênes pour souligner sa performance lors de l'Ultratriathlon tenu à Ville de Lévis les 20 et 21 juillet derniers. Monsieur Deschênes a terminé cinquième lors de cette compétition, soit le premier Canadien, avec un temps de 23 heures 14 minutes. Nous adressons nos plus sincères félicitations à monsieur Deschênes pour cet exploit hors du commun.
- La Ville a procédé à l'adoption du premier projet du règlement numéro 1217-2002 amendant le règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendements, et plus particulièrement certaines dispositions du chapitre 4 afin de permettre, dans les cours arrière et latérales, les entrées de cave ouvertes et fermées, afin d'autoriser au chapitre 5 l'installation d'une antenne parabolique par logement résidentiel et un maximum de deux (2) antennes par propriété pour les autres types d'usage, afin de permettre au chapitre 18 que dans le parc industriel, secteur Est, la partie de clôture située dans la cour avant puisse

être ajournée si elle est masquée par une haie ainsi que déterminer plus explicitement au chapitre 23 la manière de tenir compte de la façade d'une résidence relativement au calcul de la marge de recul avant. Ce projet de règlement fera l'objet d'une séance d'information et de consultation publique le 7 octobre prochain dès 19 h 30.

- La Ville a procédé à la nomination d'un nouveau membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme. Il s'agit de madame Claudette Drouin qui débutera son mandat de deux (2) ans dès la séance du mois de septembre prochain. Bienvenue madame Drouin!
- La Ville a accordé un contrat à Ocus Production pour la réalisation d'une publicité télé. Cette publicité a pour but d'inciter les résidents des villes extérieures à venir s'établir à Sainte-Marie.
- La Ville s'est engagée à verser une aide financière à la corporation du Festival folklorique international de Sainte-Marie pour les trois (3) prochaines années. Cet engagement est toutefois conditionnel à ce que le ministère de la Culture et des Communications s'engage également pour la même période.

Pour obtenir plus de détails ou une version intégrale du procès-verbal, communiquez avec le personnel du Service du greffe et du contentieux.

On se reparle le mois prochain...

Chantale Faucher,
Greffière adjointe.

Les principaux champs de compétences des municipalités

Finances

- . budget
- . évaluation foncière
- . financement municipal (emprunts)
- . taxes : imposition, perception et recouvrement

Fonctions administratives et générales

- . acquisition de biens meubles et immeubles
- . décence et bonnes mœurs
- . archives
- . bureau municipal
- . comité
- . cour municipale
- . engagement par contrat
- . entente intermunicipale
- . expropriation
- . recensement
- . référendum

Hygiène du milieu

- . approvisionnement en eau
- . égouts sanitaires et pluviaux
- . collecte et élimination des déchets
- . cours d'eau
- . marché public
- . nuisances publiques

Urbanisme et mise en valeur du territoire

- . salubrité des logements et autres établissements
- . traitement des eaux usées
- . biens culturels
- . construction
- . démolition
- . logement
- . lotissement
- . promotion industrielle et commerciale
- . programme de revitalisation
- . zonage

Loisirs et cultures

- . éclairage
- . bibliothèque, musées
- . expositions et foires
- . services de loisirs
- . parcs et terrains de jeux

Organisation territoriale

- . annexion
- . rattachement à une M.R.C.
- . regroupement

Protection des biens et des personnes

- . protection contre l'incendie
- . inondation,
- . mesures d'urgence
- . police
- . surveillance des animaux

Santé et bien-être

- . œuvres de charité
- . protection des non-fumeurs

Transport

- . circulation, stationnement
- . entretien d'hiver
- . transport en commun
- . voies et places publiques

Cette liste constitue un résumé des champs de compétences autorisés par la loi. Une municipalité n'intervient pas forcément dans chacun de ces champs. Il à noter que cette nomenclature est la même que celle utilisée dans la présentation du budget et des états financiers de la Ville, puisqu'elle correspond aux normes imposées par le ministère des Affaires municipales.

Eau potable - Encore de la prudence

L'été a mis à dure épreuve nos réserves d'eau potable et les faibles précipitations des dernières semaines nous incitent encore à la prudence. Nous remercions tous ceux et celles qui ont fait preuve d'un bel esprit de civisme en respectant les directives émises pendant cette période. Conservez vos bonnes habitudes!

- Fleurs, arbres, arbustes et jardins et lavage de voiture : selon le numéro civique*, avec un pistolet arroseur à fermeture automatique.

- Arrosage des pelouses existantes : interdit en tout temps.
- Traitement des pelouses existantes, des nouvelles pelouses et des plantations de haies : permis requis.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service des Travaux publics et de l'ingénierie au 387-2783.

* Numéros civiques pairs: les mardis, jeudis et dimanches
Numéros civiques impairs: les mercredis, vendredis et dimanches.





les journées de la culture

Du 27 au 29 septembre dernier, Sainte-Marie a vibré au rythme de ses artistes et artisans. Plusieurs centaines de personnes ont pu se familiariser avec le travail de dizaines d'artistes et artisans mariverains oeuvrant dans plusieurs disciplines : théâtre, danse, chant choral, peinture, musique, écriture, artisanat, animation culturelle, etc. Démonstrations, ateliers, expositions, rencontres avec les artistes et artisans ont permis au public mariverain de découvrir ou de redécouvrir ce qui fait la richesse de notre culture.

Le Lien mariverain est fier de vous donner un très bref aperçu de ces journées. L'espace dans ce numéro étant limité, nous publierons bientôt un dossier spécial. Ainsi, nous pourrions rendre justice à un événement qui justifie pleinement que les Mariveraines et les Mariverains ont une « fierté à partager ».



Lancement du dernier livre de Michel Jacques, « Mémoires d'été et d'automne ».

UN SUCCÈS SUR TOUTE LA LIGNE!



Vernissage de l'exposition présentant les oeuvres de : Liliane Beaulieu, Martine Chassé, Marie-Eve Cyr, Anne Dussault, André Corriveau, Richard Grenier, Marylène Faucher, Yvète Faucher, Gervais Gauthier, Stéphane Grenier, Mona Thivierge. Les oeuvres seront exposées dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville jusqu'au 21 décembre 2002



COMITÉ ORGANISATEUR

Rangée arrière

Lise Sirianni
Aline Carrier
Céline Thibault
Jacques Filiatrault
Dominique Marcoux

Rangée avant

Jocelyn Lachance
Line Gagnon
Mona Thivierge
Robert Marcoux
Richard Savoie



Le 27 septembre dernier, le Comité d'accueil des nouveaux arrivants de Sainte-Marie (CANA) accueillait 140 personnes, dont 30 enfants, lors de sa soirée annuelle.

En 2001, le CANA a accueilli individuellement 138 nouveaux foyers qui ont choisi de s'installer à Sainte-Marie. Bien que le travail soit la principale motivation de leur choix, particulièrement pour les jeunes familles, la retraite dans un cadre de vie agréable a aussi motivé de nombreuses personnes à choisir Sainte-Marie comme milieu de vie.

C'est autour d'un buffet que les nouveaux arrivants ont pu faire connaissance et se présenter l'un à l'autre et à leurs hôtes, le maire Russell Gilbert, Mado L. Faucher, conseillère municipale et présidente du CANA, Carole Pageau, représentante de l'équipe pastorale, et les directeurs des services municipaux.

Si vous êtes un nouvel arrivant à Sainte-Marie et que vous désirez en savoir plus et obtenir le bottin des nouveaux arrivants, veuillez contacter madame Mado L. Faucher, au 387-6222.